



La FNME CGT dans la lutte pour l'avenir des industries de l'énergie et pour le retrait de la loi El Khomri !

La FNME CGT appelle les salarié-e-s de l'Energie à la reconduction et l'amplification des actions les 23 et 28 juin prochain !

Après la puissante journée de mobilisation du 14 juin 2016, le gouvernement va-t-il continuer à rester sourd et à mépriser ce mouvement populaire largement majoritaire et mobilisé pour exiger le retrait du projet de loi travail ?

Dans son essence même, la loi dite "Travail" mène les salariés vers un recul social d'ampleur en inversant notamment la hiérarchie des normes ou encore en s'attaquant à la durée du temps de travail. Les salariés de l'énergie, contrairement à ce que véhiculent les médias au service du MEDEF, ont bien compris les impacts directs sur leurs conditions de travail à terme.

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que les employeurs fassent la sourde oreille aux revendications des salarié-e-s de l'énergie sur les questions d'emplois, d'avenir des entreprises et concernant nos garanties statutaires et collectives ?

Au-delà de cette loi, les salarié-e-s de l'énergie luttent également depuis des mois pour s'opposer aux réorganisations profondes des entreprises qui auraient comme conséquences :

- 14 000 suppressions de postes et d'emplois dans les Groupes EDF, AREVA, ENGIE.
- A UNIPER il s'agirait d'un plan social.
- Des suppressions ou externalisations d'activités comme aux services partagés ou encore au CEA.
- Des fermetures de sites sur le tout le champ professionnel de l'énergie (Branche commerce, Enédis-GrDF, à Fessenheim, recherche et développement, etc.).
- Le démantèlement au sein des entreprises comme à Storengy, GRT Gaz, CNR, Enédis, GrDF.
- Le projet d'ouverture de capital à RTE.
- La mise en concurrence des concessions hydrauliques.
- Les changements de nom lourd de sens comme à Engie ou encore Enédis.

Concernant les emplois, la FNME CGT revendique l'ouverture de négociations d'accords de mobilité de branche dans les Industries Electriques et Gazières et dans l'ensemble des Groupes de l'énergie pour sécuriser et garantir l'emploi, assurer formation et reconversion.

Pour la FNME CGT, ce qui était possible socialement à la Libération doit l'être aujourd'hui, quelles que soient les évolutions économiques.

Dans ce contexte, la FNME CGT appelle les énergéticien-ne-s à poursuivre, amplifier et élargir la lutte, le 23 et le 28 juin 2016 pour gagner le retrait du projet de loi travail et gagner un code du travail du 21^e siècle.

La FNME CGT appelle les salarié-e-s à débattre et décider des actions de reprise en main de l'outil de travail décidées en assemblées générales, pour agir sur l'économie.

Montreuil, le 21 juin 2016